

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni le 1^{er} juillet 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERESZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL Anne-Laure,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

N°DS20250708

EHPAD : CONVENTION DE PARTENARIAT DIETETICIENNE

Le poste de diététicien en EHPAD a pour objectif de garantir et de respecter les besoins nutritionnels des résidents. Il veille à offrir une alimentation équilibrée, variée et agréable pour maintenir leur intégrité physique.

Le rôle du diététicien en EHPAD est crucial pour assurer que les résidents reçoivent une alimentation adaptée et équilibrée, tout en prenant en compte leurs besoins individuels et leurs préférences personnelles. Grâce à sa collaboration avec les chefs de cuisine et son travail de formation, il contribue au bien-être global des résidents.

Le diététicien élabore les menus et les fiches techniques en collaboration avec les chefs de cuisine. Il utilise ses compétences scientifiques et techniques pour mettre en place des régimes adaptés sur prescription médicale. Il s'assure que l'équilibre nutritionnel des menus, la qualité des préparations alimentaires et les règles d'hygiène sont respectés au sein de l'EHPAD. Il adapte l'alimentation aux spécificités de chaque personne âgée, tout en respectant ses goûts et ses habitudes. Cette personnalisation est essentielle pour répondre aux besoins individuels des résidents et garantir leur bien-être.

A ce titre, l'EHPAD Stêr Glas souhaite collaborer avec une diététicienne.

Les actions demandés dans le cadre de ce partenariat sont les suivantes :

- ✓ Suivi du protocole Dénutrition : prévenir, dépister, prendre en charge ; état des lieux des CNO (compléments nutritionnels oraux), enrichissement possible dans les préparations culinaires
- ✓ Faire le lien entre l'équipe de Soins et l'équipe de Cuisine afin de fluidifier la communication sur les besoins journaliers concernant les repas : modification des textures, nombre de repas en chambre, aversions selon le menu du jour ...
- ✓ Adapter les régimes alimentaires (sans sel, sans sucre)
- ✓ Présence aux commissions de restauration
- ✓ Protocoliser la collation de nuit
- ✓ Valider les menus selon les recommandations du GEMRCN en fonction des goûts des résidents et des contraintes techniques et budgétaires
- ✓ Répondre aux sollicitations selon les besoins des équipes (mail, téléphone).

La convention est proposée pour une durée d'un an avec une intervention sur site tous les 2 mois soit 6 interventions par an.

Le cout de l'intervention est de 380€ soit 2280 € pour l'année 2025.

Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et le Programme national nutrition santé,

Vu la loi du 8 avril 2024 portant des mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie et axée sur le traitement de la dénutrition, et le développement d'actions préventives,

Vu la Convention de partenariat,

Vu la présentation ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 056-265600684-20250701-DS20250708-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de la Convention de partenariat,**
- D'AUTORISER Madame la Présidente du CCAS ou sa représentante à signer ladite Convention et tout autre document y afférent,**
- DE DIRE QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EHPAD.**

Pièce jointe :

Annexe 6 – Convention de partenariat de l'EHPAD Stêr Glas avec une diététicienne

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,



Michèle DOLLÉ
Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

